



# Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire (14 OCTOBRE 2022)

---

L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 14 octobre 2022 à la Maison des Sports : 7, rue Pierre de Coubertin 49136 Les Ponts de Cé.

## Ordre du jour

- Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 1 octobre 2021
- Rapport moral du Président
- Rapport des commissions
- Bilan financier 2021/2022 et prévisionnel 2022/2023
- Calendrier des compétitions et autres manifestations

Membres du comité excusés : Virginie GAUBERT, Loïc BOISNAULT

## Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire à 19h45

Le président Didier CAHIER est heureux de voir une assemblée générale avec autant de monde et remercie toutes les personnes présentes. Il déclare l'assemblée ouverte.

- Approbation du P.V. de la dernière A.G.
  - Contre 0
  - Abstention 0
  - Approuvé à l'unanimité
- 
- Rapport moral du Président Didier CAHIER

Après une baisse de 21% la saison passée dû en partie au Covid-19 et aux deux confinements, le karaté et les disciplines associées enregistrent pour la saison 2021/2022 une hausse de leurs effectifs de 26.5% pour atteindre 1922 licenciés, répartis dans 45 clubs. Le président se réjouit que toutes les missions aient pu être menées à terme. Il revient sur la formation DIF qui a été organisée pour la première fois dans le département. Il remercie l'équipe technique, les membres du comité directeur, les clubs qui accueillent les passages de grade et les différents stages, sans oublier Pascal MONTIEGE, rouage essentiel de notre organisation.

Un diaporama préparé en amont par Pascal MONTIEGE permet de suivre correctement le déroulement de la réunion, l'assemblée prend ainsi connaissance des différents pourcentages concernant les effectifs des clubs par catégorie d'âge que compte le département pour la saison 2021 /2022 et permet ainsi de visualiser l'évolution du karaté et des disciplines associées dans le Maine et Loire.

- **Rapports des commissions (consultables sur le site)**

- **Rapport DTD (Patrick CHERKIT)**

Les différentes activités ont pu reprendre normalement après ces deux années bien difficiles. Une bonne participation pour les deux stages techniques qui ont eu lieu à Trélazé et à St Sylvain d'Anjou. Remerciements aux clubs qui ont accueilli. Les compétitions ont pu se dérouler correctement, remerciements à l'équipe arbitrale et sportive ainsi qu'aux bénévoles et aux clubs hôtes. Mehdi EL HARRAS devient responsable de l'arbitrage 49 suite au départ de Fabrice DIFFALLAH. Deux examens de grade ont été organisés, une formation jury suivi d'un stage technique a été mise en place ainsi que deux préparations aux grades. Patrick CHERKIT remercie Laurent LUBRANO pour son travail. L'école de formation menée par Françoise LOUVIGNY a accueilli 8 candidats au DAF qui ont tous été reçus. L'examen du DIF s'est déroulé avec une délégation de la fédération, le CD49 ayant été pris de cours pour son organisation. Le karaté champêtre a eu lieu à Chemillé. Les cours de karaté en milieu carcéral sont reconduits pour 2023. C'est une réelle volonté de la maison d'arrêt d'Angers de poursuivre ce projet avec le département.

- **Commission formation (Françoise LOUVIGNY)**

La formation DAF s'est déroulée les 20 et 21 novembre 2021 aux Ponts-de-Cé. 8 candidats se sont présentés et l'examen a eu lieu le samedi 27 novembre. Au cours de cette formation ont été abordés, entre autres, les thèmes concernant l'environnement associatif et fédéral avec Pascal MONTIEGE ainsi qu'un thème sur les jeunes arbitres dirigé par Fabrice DIFFALLAH. Les candidats ont fourni un travail efficace puisque tous ont obtenu leur diplôme fédéral. Remerciements aux intervenants pour la formation ainsi qu'aux membres du jury. Les prochaines dates de formation pour l'AFA, le DAF et le DIF sont consultables sur le site internet. Françoise LOUVIGNY précise qu'il n'y a plus de limite d'âge pour l'AFA. Le module horaire pour un AFA est de 8h. Il est de 85h pour un DIF dont 30h d'enseignement en club. Si le candidat est déjà titulaire du DAF, le module horaire est réduit à 44h avec toujours 30h d'enseignement en club. Françoise LOUVIGNY encourage les personnes ayant obtenu le DAF à se présenter au DIF. Le CQP est remplacé par le TFP – Moniteur Professionnel karaté, wushu et disciplines associées. Ce dernier est entièrement géré par la fédération.

- **Commission des grades (Laurent LUBRANO)**

Deux stages d'information aux examens de grades ont eu lieu cette saison. Ces stages se sont adressés aux candidats du 1, 2, 3 et 4ème dan. Lors du premier stage, s'est déroulée l'information obligatoire des futurs jurys suivie d'un entraînement convivial. Il y a eu deux examens de grades à Saumur (05/03/2022 et 04/06/2022). Lors du premier examen, 14 candidats se sont présentés et 33 candidats lors du second examen (CF rapport de commission pour plus d'information sur le nombre de candidats et des grades reçus aux examens)

**Laurent LUBRANO nous informe de quelques changements :**

- ✓ Désormais les passeports de plus de 8 ans seront refusés lors d'un passage de grade. La date de mise en circulation doit y figurer clairement.

- ✓ L'examen du 4<sup>ème</sup> dan, précédemment noté sur 30, sera désormais noté sur 20 comme le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> dan et 3<sup>ème</sup> dan.
- ✓ Les examens de grade de krav-maga ne pourront plus se faire sans la présence d'un responsable de la discipline, au minimum 3<sup>ème</sup> dan. Il en sera de même pour les autres disciplines associées. Un appel à candidature sera lancé pour trouver un candidat.
- ✓ En ce qui concerne les passages de 1<sup>er</sup> dan en club, les structures sportives n'ayant pas le nombre requis de gradés pour former un jury, auront la possibilité de solliciter des gradés dans d'autres clubs du département ou des départements voisins. Les examens de grade sont limités à deux passages pour les clubs de moins de 100 licenciés et à 3 passages pour les clubs de plus de 100 licenciés.
- ✓ Les examens du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dan devront être séparés de ceux du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mais pourront se dérouler sur une même journée. Par exemple les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> le matin, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> l'après-midi.

La commission des grades tient à remercier les clubs qui ont mis à disposition leurs locaux ainsi que tous les membres des jurys qui ont participé à la bonne tenue de ces examens. Remerciement à Didier CAHIER, Président du comité départemental, et Patrick CHERKIT, DTD, pour leur disponibilité et leur expertise ainsi qu'à Pascal MONTIEGE pour ses actions au sein du comité départemental et ses disponibilités en tant que jury.

- **Commission arbitrage**

Fabrice DIFFALLAH ayant démissionné de son poste, un nouveau responsable de l'arbitrage prend ses fonctions cette saison en la personne de Mehdi EL HARRAS.

Régis ONILLON fait remarquer que la présence des DAF et des DIF pendant les compétitions est appréciable pour l'organisation des tableaux. Irène SALLES, directrice sportive, nous fait part des différentes demandes que lui a transmises Mehdi EL HARRAS, absent ce soir, notamment sur la possibilité d'opérer des virements pour le défraiement des arbitres et sur la mise à disposition d'une subvention qui pourrait être allouée à la commission arbitrage. Un point a été fait sur le contenu des menus proposés aux arbitres et sur la réservation des repas.

- **Commission sportive (Didier CAHIER, Irène SALLES, Pascal MONTIEGE)**

Après une baisse liée à la période Covid où les compétitions n'ont pas pu avoir lieu, nous enregistrons une hausse avec 170 participants, nous espérons que l'engouement va reprendre. Les inscriptions se font en ligne via le site fédéral, ce qui permet une meilleure organisation. Il reste important et obligatoire de présenter l'ensemble des documents lors des compétitions. Nous rappelons que les 3 € de droit d'engagement pour la participation aux compétitions départementales sont utilisés au défraiement des bénévoles, des juges et arbitres et des membres de la commission sportive. Pour le règlement de ce droit d'engagement le CD 49 souhaiterait que les clubs privilégient le paiement par chèques.

Pour ce qui concerne le certificat médical, il convient de se référer aux circulaires fédérales du 27 juillet 2021 et du 12 septembre 2022 en ligne sur le site officiel de la fédération.

- **Commission AMV (Dominique LEGER)**

Le nombre de licenciés est le même que l'an passé soit 209. Certains clubs AMV voient leurs effectifs en baisse surtout au niveau des enfants. Nous n'avons pas encore d'explication. Est-ce un manque de communication ou est-ce dû au fait que certains cours enfants aient lieu tard en soirée ?

- **Bilan financier et prévisionnel (Virginie GAUBERT)**

En l'absence de la trésorière, Didier CAHIER nous présente le compte de résultat de la saison écoulée ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2023. Les documents sont projetés à l'écran et commentés

Le compte de résultat montre un total des charges de 27640 € pour un total des produits de 33004 €. Ce qui donne un résultat positif de 5363 €

Ce résultat s'explique par le fait qu'une subvention ANS de 8000 € nous a été versée à la fin du mois d'août. A noter que, les clubs ayant été exceptionnellement exonérés de leur cotisation fédérale, nous n'avons pas perçue cette recette.

Il est rappelé que les diverses subventions allouées ont vocation à financer les actions qui ont motivé leur demande. A la date du 31 août 2022 le solde global du CDK 49 s'élève 33797 €

**Vote du compte de résultat.**

Voté à l'unanimité (Contre 0 ; Abstention 0)

**Présentation du budget Prévisionnel**

Quelques augmentations ont été prévues, notamment sur les fournitures puisque l'achat d'une nouvelle imprimante et d'un nouvel ordinateur s'avère nécessaire. On prévoit une baisse de charge pour la mise à disposition de Pascal puisque son temps consacré au CD49 sera réduit de 2h30 par semaine.

Le budget est équilibré avec un total des charges de 32400 € pour un total des produits de 32400 €

**Approbation du budget prévisionnel**

Approuvé à l'unanimité (Contre 0 ; Abstention 0)

- **Calendrier sportif**

Le calendrier sportif est présenté à l'assemblée.

Ce dernier étant encore susceptible d'évoluer, il reste consultable sur le site officiel du CD49.

- **Divers**

Didier CAHIER informe que les tapis stockés dans un box à St Jean de Linières sont inutilisables en l'état car il manque des pièces et qu'il s'avère très difficile de les compléter. Il est donc envisagé d'acheter deux jeux de tapis pour un montant d'environ 6500 €. On demande l'avis à l'assemblée qui conseille de n'acquérir qu'un seul tapis dans l'immédiat et de voir en fonction des demandes des clubs pour envisager l'achat d'un second. Les anciens tatamis pourront être vendus à moindre coût, à des clubs ou à des particuliers.

Clôture de l'assemblée générale à 21H40.

Le Président

La secrétaire

Didier CAHIER

Laurence MEUNIER


